

# MAIRIE DE LAUZERTE

## ----- Compte-rendu sommaire de la réunion du conseil municipal du 29 mars 2017

L'an deux mille dix-sept et le 29 mars à 18 h 30, le Conseil Municipal de LAUZERTE régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. le Maire, Jean Claude GIORDANA.

Monsieur le Maire fait l'appel des présents :

Etaient présents : Mmes BASSO, DELTEIL, DENIS, GUICHARD, MILLS, PARDO, TAURAN,  
MM AUNAC, BEZY, GERVAIS, GIORDANA, JOFRE, PIERASCO.

Procuration : CHAMBON à GERVAIS, BOILLON à MILLS

Secrétaire de séance : PARDO Cindy

Le compte rendu du 28 février 2017 est adopté à l'unanimité après modification apportée ci-dessous :  
Mr PIERASCO souhaite rajouter la sortie de Mr le Maire pendant la délibération du compte administratif

### 1) MISE A DISPOSITION D'IMMEUBLE ESPACE POINT DE VUE / ACAL.

- Annulation de la délibération du 28 Février au vue des conseillers membres du bureau de l'association qui ont pris part à la délibération.  
Annulation adoptée à l'unanimité.

- Vote pour la convention pour le prêt de l'Espace Point de Vue à l'association ACAL pour l'organisation des Journées Européennes des Métiers d'Art.  
Sortie des membres intéressés : Mme DELTEIL, Mr MAITRE

Vote à la majorité, 2 Contre (Mr JOFRE, Mme CHAMBON)

### 2) MISE A DISPOSITION D'IMMEUBLE ESPACE POINT DE VUE / ART POINT DE VUE

- Annulation de la mise à disposition de certains lieux pour une période du 29 Mars au 5 Avril 2017.  
Annulation adopté à l'unanimité

- Vote pour la convention de l'espace point de vue à l'association Art Point de Vue ainsi que plusieurs lieux.  
Précision à rajouter : la cave, ainsi que le garage de l'espace point de vue.  
Sortie de Mr le Maire

Voté à la majorité, 3 Contre (JOFRE, GERVAIS, CHAMBON)

Explication du contre de Mr JOFRE par rapport à la dangerosité des escaliers et du site en lui-même qu'est la cave de la Sénéchaussée.

### 3) COMPTE RENDU DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 SERVICE ASSAINISSEMENT.

Eclaircissement de Mr JOFRE membre de la commission assainissement sur la somme « reste à réaliser »

Ce sont les travaux du pluvial et de la voirie du tronçon de la rue de la Barbacane. Les travaux pour rénovation d'habitat privé repoussent la réalisation.

Cette somme en reste à réaliser dans le budget d'investissement pour l'année écoulée est reportée sur 2017 puisque le devis a été signé.

Vote 1 contre Mme CHAMBON

4) COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2016 POUR L'ASSAINISSEMENT DRESSE PAR LE TRESOR PUBLIC

Vote 1 Contre Mme CHAMBON

5) AFFECTATION DU RESULTAT

	Résultat CA 2015	Résultat de l'exercice 2016	Reste à réaliser 2016	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte /affectation
Investissement	-19 473.68	187 233.27	-89 894.38 0	-89 894.38	77 865.21
Fonctionnement	45 607.42	-8 185.58			37 421.84

Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) : 37 421.84

Vote 1 Contre Mme CHAMBON

6) BUDGET ASSAINISSEMENT 2017

- Fonctionnement à : 87 931.84 €
- Investissement à : 236 391.43 €

Report du résultat de fonctionnement 2016 en fonctionnement pour 2017 (37 421.84 €)

Report du résultat d'investissement 2016 en investissement pour 2017 (77 865.21€)

Malgré ce report, les dotations sont moindres et inférieures d'année en année, la suite des projets de mise aux normes devront être échelonnée un maximum dans le temps ainsi pour prévenir des problèmes imprévus rencontrés.

- Mr JOFRE et Mr PIERASCO rappellent que le budget n'étant pas flexible la tranche « des Coudouniers » sera effectuée cette année, ainsi que le passage du levant et le Barry fort, mais la plus longue tranche « Rue des Carmes » sera pour les années à venir.

- Mr PIERASCO relève qu'il serait judicieux d'établir un nouveau calcul pour la redevance assainissement collectée au vue de tous les travaux à envisager.

Vote 1Contre Mme CHAMBON

INDEMNITE DES ELUS

Délibération qui fixe à compter du 1<sup>er</sup> février le montant des indemnités de fonction, sur la base de l'indice brut terminal de la fonction publique :

7) INDEMNITE DU MAIRE

Taux à 40%

1 Vote contre Mm CHAMBON

8) INDEMNITE DES ADJOINTS

Pour les 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> Adjoint 14.50%

Pour les 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> Adjoint 10.00%

1 Vote Contre Mm CHAMBON

9) INDEMNITE DES CONSEILLERS

Pour les conseillers ayant une délégation un taux de 4%  
1 Vote contre Mme CHAMBON

10) APPEL A PROJET NATIONAL POUR LA REALISATION D'UN PLAN PAYSAGE.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un appel à projet national a été lancé pour retenir 25 territoires qui bénéficieront d'une aide financière et technique de l'Etat pour l'élaboration d'un plan paysage.

Cette étude ne prend que le haut du village et Mr le Maire trouve dommage que ce ne soit pas l'ensemble du village et de ces alentours qui méritent aussi une réflexion et surtout qui participe à l'embellissement global du village.

- Mr JOFRE indique que pour lui cet appel fait « doublon » avec l'étude faite pour le nouveau PLU et qu'il y a certaines zones à respecter et donc à protéger.

- Mr PIERASCO souligne que ce genre de projet tend à plus de contraintes pour le paysage et ainsi pourrait effrayer le monde agricole.

Egalement les sommes engagées pour réaliser toutes ces études étant élevées il serait plus judicieux de ne pas faire des études coûteuses pour le même genre de réflexion.

Vote 5 contres (JOFRE, GERVAIS, CHAMBON, PIERASCO, TAURAN), 2 abstentions (AUNAC, PARDO)

DECISION PRISE AU MOIS DE FEVRIER

- Considérant que la SCI GARROS Christine, huissier de justice à Valence d'Agen a signifié à la commune le 09/02/2017 une assignation en référé auprès du Tribunal de Grande Instance de MONTAUBAN, à la demande de S.A.S CAMPING LE BEAUVILLAGE DE LAUZERTE, décision d'ester en justice et de désigner Maître Thierry EGEA avocat à MONTAUBAN afin de représenter et défendre les intérêts de la commune dans cette instance.

Monsieur le Maire précise que suite au procès du camping remporté par la municipalité, les travaux supplémentaires à effectuer au niveau de la piscine sont exclusivement à la charge du nouveau locataire.

Mr le Maire tient à remercier l'entreprise JOFRE pour avoir annulé notre devis signé ainsi que les matériaux commandés.

Le camping ouvre ses portes à compter du 1<sup>er</sup> Avril.

Mr Jofre demande si le terrain de tennis sera toujours sous la responsabilité du locataire du camping.

Mr le Maire lui répond qu'il sera toujours dans la convention signée entre la Mairie, le camping et l'association du tennis.

- SIGNATURE MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE – AMENAGEMENT DES LOCAUX DE LA POSTE AU RDC DE L'IMMEUBLE DE LOGEMENT PLACE DU FOIRAIL 82110 LAUZERTE.

La signature d'un marché à procédure adaptée pour l'aménagement des locaux de la poste au rdc de l'immeuble de logement place du foirail, pour un montant de 192 027.89 € HT avec les entreprises suivantes :

1 : GROSŒUVRE - VRD	ENT LUVISUTTO	35 550,55
2: MENUIS EXT OCCULT SERRUR	ENT ALU CREATIONS	32 773,00
3: MENUISERIE BOIS	ENT ATELIER ART ET BOIS	22 066,00
4 : PLATRERIE	ENT SOGYPSE	23 073,00

5 : PLOMB SANIT PAC VMC	ENT GROG GABRIELLI	24 975,59
6 : ELECTRICITE	ENT FAUCHE	25 165,25
7 : REVETEMENT DE SOL	ENT JOFRE ENTREPRISE	19 013,00
8 : PEINTURE	ENT THEVENART	7 603,50
TOTAL HT		190 219,89
TOTAL TTC		228 263,87

Mr le Maire informe que les travaux de la poste devraient commencer bientôt, il ne reste plus que l'aménagement intérieur.

Avec une réflexion encore en cour sur la demande de places de parking pour la poste et des emplacements pour garer les voitures de service.

### Question Diverses

- Mme BASSO fait une demande de documentation supplémentaire avant chaque conseil municipal (sur les délibérations) pour avoir beaucoup plus d'information en amont, prendre le temps à la réflexion et surtout avoir tous les éléments du dossier à voter pour pouvoir délibérer en toute quiétude.
- Mr JOFRE qui arrive de l'assemblée des plus beaux villages de France souligne l'importance des entrées et sorties du village qui sont le clin d'œil rapide de l'intérieur du village.
- Mme TAURAN demande si la structure béton en face des bâtiments Jardel sera bientôt démolie ?  
- Mr le Maire répond que les travaux devraient commencer dans quelques semaines.
- Mme DELTEIL déplore les mauvaises odeurs qui s'écoule de la maison de retraite.  
Il lui est répondu que des travaux étaient en cours pour pallier à ce désagrément.
- M AUNAC signale qu'une baffle de la sono menace de tomber à la salle des fêtes
- Mme TAURAN s'informe de l'amélioration de la salle des fêtes, comme convenu le changement de dalle est en court et Mr JOFRE précise que la convention que nous avons avec le Département pour ce lieu, il y est inscrit que la Mairie à la charge des travaux pour tout montant inférieur à 400 000F.
- Mr JOFRE propose de faire une demande pour un nouveau rond-point à Vignals qui s'avère dangereux avec un stop peu marqué et de nombreux accidents.  
Ainsi qu'une limitation de vitesse de 70 KM pour la D54 entre le rond-point et l'ancien contrôle technique il ne compte pas moins de 40 chemins privés.  
Egalement pour la D34 moins habités mais aussi dangereuse.
- Mme BASSO signale qu'un boîtier Télécom est ouvert au croisement de Vignals
- Mr GERVAIS demande le devenir du marché du mercredi avec la poste au foirail et les parkings.  
Il s'avère que la cohabitation des voitures et des commerces devrait être difficile.  
Les travaux de cette entrée de ville devraient être entièrement repensés.  
Ainsi que pour le faubourg, le stationnement, les zones bleues.

Fin du conseil municipal 20h45

Prochain conseil le Mardi 04 Avril à 18h30